

pourquoi ne pas faire preuve de la même ingéniosité, et appliquer la même méthode graduelle à l'indice des pensions, une fois que l'on a commencé de verser ces dernières?

Nous admettons tous qu'au moment où les gens prennent leur retraite, leur pension devrait être en rapport avec les conditions économiques de l'heure. Autrement dit, si une personne prend sa retraite à l'âge de 65 ans, sa pension devrait s'adapter aux conditions de l'année où elle prend sa retraite, non pas aux conditions de l'époque de ses vingt ans. Les mêmes considérations qui ont abouti à une telle décision devraient, à mon avis, s'appliquer aux gens après qu'ils ont pris leur retraite.

Le coût de la vie, comme l'indique la statistique, continue à monter après qu'une personne a pris sa retraite. Voici ce que dit le gouvernement: «Très bien, alors, nous allons aider aux gens à faire face à cette augmentation du coût de la vie». Mais d'autres facteurs changent aussi: l'indice des salaires monte; les autres obtiennent de meilleurs salaires; la richesse du pays et le produit national brut augmentent; de nouveaux produits font leur apparition sur le marché.

Naguère, les gens n'avaient pas d'appareil de télévision lorsqu'ils prenaient leur retraite. A mon avis, lors de l'avènement de la télévision, les retraités avaient tout autant le droit que les travailleurs de l'époque de toucher des revenus suffisants pour s'acheter des appareils. Nous n'avons pas idée des changements qui surviendront dans notre économie, dans notre niveau de vie, dans notre richesse, si l'on veut, au cours des années de retraite des gens. A mon sens, ces changements qui surviennent dans notre milieu, qu'il s'agisse d'une amélioration de notre niveau de vie ou d'une augmentation de notre richesse, constituent des éléments humains tout aussi importants pour les retraités que pour les travailleurs.

Comme nous acceptons le principe selon lequel les gens doivent participer à l'amélioration des conditions, nous devrions faire profiter nos retraités de l'indice le plus avantageux que nous ayons pu établir. L'honorable représentant d'Esquimalt-Saanich a cité des chiffres. Sans nul doute il les a tirés du même tableau que j'ai sous les yeux, et bien que je soupçonne l'avoir déjà fait, j'aimerais consigner quelques-uns de ces chiffres au compte rendu.

L'hon. M. Benson: Vous l'avez fait à l'article 20.

M. Knowles: Mais il y a de cela deux ou trois semaines et le gouvernement n'a pas agi, alors je vais essayer à nouveau. Nous étudions en ce moment l'article 120, par conséquent une centaine d'articles ont été exa-

minés sans que le gouvernement n'ait rien fait à ce sujet.

L'hon. M. Benson: Durant les cent années qui ont précédé l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, on n'a rien fait à ce sujet.

M. Knowles: Il a fallu 46 ans au gouvernement actuel pour remplir certaines promesses faites aux Canadiens.

L'hon. M. Benson: Deux ans seulement!

M. Knowles: En fait, il n'a rien fait encore à l'égard de certaines promesses de 1919. Ce tableau figure à la page 151 du compte rendu des délibérations et témoignages du comité spécial mixte, numéro du mercredi 2 décembre 1964. Il comprend quatre colonnes. L'une est le produit national brut, aux prix du marché, en dollars courants; l'autre est le produit national brut aux prix du marché, calculé par tête, la troisième est l'indice du prix au consommateur, l'indice de 1949 étant considéré comme 100, et la quatrième renferme les salaires et les gages hebdomadaires moyens. Certaines de ces colonnes ont commencé en 1926; on trouve des chiffres dans les quatre colonnes pour la première fois en 1939. J'aimerais donc fournir les chiffres pour 1939 et 1963 dans ces quatre colonnes.

Le produit national brut d'ensemble aux prix du marché en dollars courants a été en 1939 de \$5,636,000. Il a été en 1963 de \$43,007,000 dollars, ce qui représente sept fois plus, ou davantage. Par tête, le produit national brut a été de \$500. Il s'agit du produit national brut aux prix courants. Il était de \$500 en 1939, de 2,276 en 1963—il avait alors plus que quadruplé. Il s'agit du produit national brut par tête. Je passe à la quatrième colonne. Les salaires et gages hebdomadaires moyens en 1939 ont été de \$23.44. En 1963, ils ont été de \$83.41, ce qui représente, ici encore, presque le quadruple.

Les deux dernières quantités que je viens de citer sont importantes. Le produit national brut, par tête, a plus que quadruplé entre 1939 et 1963. Les salaires et gages hebdomadaires moyens sont devenus presque quatre fois plus élevés. Mais, dans la troisième colonne, nous remarquons que l'indice du prix au consommateur en 1939 était de 63.2, tandis qu'en 1963, il était de 133, un peu plus du double. Ici, donc, si je puis, aux fins de la comparaison, éliminer la première des quatre colonnes, il nous reste trois échelles. Nous avons une augmentation presque quadruple du produit national brut, par tête. Nous voyons les salaires et gages hebdomadaires presque quadruplés. Mais nous choisissons pour nos propres vieillards l'indice du prix au consommateur qui ne représente que le